COVID 19
Compte-rendu
Conférence téléphonée
du 24 novembre 2020

Les organisations syndicales représentatives étaient conviées par la Direction à une nouvelle audio-conférence ce mardi matin
Comme habituellement lors de ces points réguliers, ont été abordées les questions relatives à l'épidémie de COVID, la situation dans nos services, du télétravail avec le déploiement du matériel, mais également les contraintes et autres dysfonctionnements informatiques pesant sur les métiers, et enfin des questions d'organisations de la vie des agents au quotidien.

➔ Cas COVID

Un certain nombre de cas positifs avaient été identifiés dans la DDFIP 49 depuis le début de ce deuxième confinement. Ces cas ont été circonscrits et la direction nous confirme qu'il n'y a aucun nouveau cas avéré positif au COVID depuis 15 jours.

➔ Le Télétravail

Les consignes nationales visent à tendre vers un déploiement maximal du télétravail . Toutefois, la disponibilité du matériel et sa répartition restent un obstacle majeur.

De nouvelles règles seront dorénavant mise en application par la Direction

- **Le nombre de jours en télétravail : de 3 à 5 jours**

Les consignes demeurent les mêmes : un agent bénéficiant d'un matériel de télétravail doit accepter entre 3 et 5 jours de télétravail.
La direction constate et, sans surprise, que dans leur grande majorité les agents sont très peu enclins à accepter le télétravail 5 jours par semaine. Le contact avec les services, les collègues, la nécessité de se rendre au bureau incitent les agents à garder des jours de travail en présentiel.

La direction a clairement ré-annoncé que les agents refusant d'étendre leur durée hebdomadaire de télétravail à plusieurs jours se verront reprendre leur ordinateur pour être redéployé sur le réseau. L'objectif est de limiter le présentiel dans les services dès lors que l'ensemble des missions le permettent.
Il n'y a plus de différence entre les télétravailleurs dits « historiques » ayant initialement signé une convention et les télétravailleurs de la période COVID. Tous sont

concernés par les règles de télétravail mises en place dans le cadre sanitaire actuel et aucun agent ne pourra rester à un jour de télétravail par semaine.

- **Le déploiement du matériel**

A ce jour, la direction a déployé 270 équipements, télétravailleurs et travailleurs nomades inclus.

  - **Les ordinateurs portables**

La réception de 35 ordinateurs portables en fin de semaine dernière et en cours de préparation à l'ESI va de surcroit augmenter lan d'un équilibrage entre les métiers, les services déjà pourvus, les missions concernées, l'équipement disponible, ...
La problématique soulevée par Solidaires Finances Publiques co dotation. Ces ordinateurs vont être déployés dès que possible La direction nous a garanti qu'il n'y aurait pas de délai entre la disponibilité de l'équipement et son attribution.

  - **Les Tiny (PC fixe)**

Les 26 Tinys en stock ont été intégralement déployées. Certains agents ont accepté, pour pouvoir passer en télétravail au plus tôt, d'être attributaire d'une tiny malgré les contraintes que cela implique notamment avoir un espace dédié permanent, pas de WIFI et donc obgation d'une liaison filaire avec sa box internet. Ils pourront à terme obtenir un ordinateur portable dès que la dotation sera suffisante. Ces Tinys ont vocation à être récupérées par la direction pour être redéployées dans les services pour permettre le passage à Windows 10.

- **Le traitement des demandes de télétravail**

La procédure établie veut que les agents qui le souhaitent puisse formuler leur demande auprès de leur chef de service qui doit ensuite transmettre la liste de ses agents intéressés à la direction. Puis la direction arbitre en fonctioncerne les cas des agents dont la demande est bloquée au niveau du chef de service et se heurte à l'hostilité de celui-ci quant au déploiement du télétravail dans son équipe au motif qu'il n'y a pas assez de matériel disponible.
Le direction nous a garanti avoir transmis des consignes claires et les répéter de manière régulière aux chefs de service. S'appuyant sur ces communications sans ambiguïté, la direction se dit convaincue que la problématique que nous avons soulevée n'est pas une réalité. Pourtant, certains de nos collègues voient leur demande avortée au premier niveau hiérarchique qu'est le chef de service.
Nous avions obtenu lors d'un précédent échange avec la direction que chaque agent qui en fasse la demande se voit notifié la réponse et spécialement s'il s'agit d'un refus pour pouvoir faire un recours contre cette décision individuelle. Si une demande de télétravail est refusée par le chef de service, il est indispensable de faire remonter cette demande au service RH. Les demandes ne seront pas toutes satisfaites dans les délais les plus brefs. La direction étudie les demandes de 155 agents (la semaine dernière) et les équipements restent insuffisants pour les satisfaire tous pour le moment. Mais la direction ne traite que les demandes qui sont portées à sa connaissance.

➔ Des applications informatiques indisponibles

Jérôme Fournel – Directeur Général - dans un message vidéo du 20 novembre 2020 invitait les agents des finances publiques a « tenir le cap » et à assurer la continuité du service

public et des missions de la DGFIP dans un contexte de télétravail étendu.
Mais si la conscience professionnelle sans faille des agents a toujours été démontrée et reconnue, il est difficile de leur demander d'accomplir des miracles car ne disposant pas des moyens techniques à la hauteur des enjeux et des solicitations .
Actuellement, les applications informatiques posent beaucoup de difficulté pour l'accomplissement de nos missions. Le réseau est mis à mal par le déploiement du télétravail et les fluxs informatiques ou bande-passante se révèlent insuffisants une nouvelle fois pour s'adapter aux solicitations que le contexte impose.
Aujourd'hui, c'est de la fermeture des e-Contact en zone agent dont il est question et des « surchauffes » d'Hélios, GEST-PRO, ILIAD. Les services et par voie de conséquence directe les agents sont mis en difficulté et sont confrontés au risque d'un retard qui à force de s'accumuler peut finir un « crack ».
Pour Solidaires Finances Publiques, nous estimons qu'il serait pertinent d'envisager de privilégier les fluxs informatiques indispensables et de mettre en attente ceux qui peuvent l'être pour éviter, comme les migrations de messagerie en cours, l'engorgement des réseaux et ainsi assurer la continuité de nos missions.
Cette problématique étant nationale, la direction du Maine-et-Loire ne peut aujourd'hui pas apporter davantage de réponses et attend des informations sur ce sujet. Maintenant rien ne l'empèche de faire remonter nos propositions.

➔ Accueil des contribuables sur RDV

Lors du dernier CHSCT, et à l'avis unanime des organisations syndicales, le directeur avait reculé sur la mise en place des accueils sur RDV, initialement annoncée au 1er décembre.
Le contexte actuel et les conditions sanitaires imposent de mettre en œuvre des accueils qui évitent l'afflux de redevables sur des créneaux d'ouverture limités.

Le directeur nous confirme aujourd'hui que les sites de Cholet et de Saumur seront concernés par l'accueil sur RDV dès le 1er janvier 2021 et que pour Angers, le délai sera plus long eu égard aux contraintes.
Pour le directeur, cet accueil sur RDV serait, soi-disant, une modalité supplémentaire dans la sécurisation de nos services et de ses agents.

Pour Solidaires Finances publiques, il est question de la qualité de l'accueil au public et du besoin des redevables d'avoir un interlocuteur physique en vis-à-vis. Il s'agit de démarches administratives et fiscales lourdes et à enjeux. Il ne suffit pas d'espérer que la réduction des temps d'ouverture sans RDV soit la solution pour que ce soit le cas.

En réponse, le directeur affirme sa certitude que les redevables privilégient volontiers les accueils téléphoniques aux accueils physiques.
Nous maintenons que sa vision des accueils est erronée et que les redevables se déplacent massivement à nos guichets.
Le prochain CHSCT du 1er décembre sera l'occasion d'aborder en détail les conditions de l'accueil sur RDV.

➔ Le RIA de la cité administrative d'Angers

Le directeur avait été interpellé par les organisations syndicales sur la fermeture du RIA de la cité administrative d'Angers du fait de la décision unilatérale de son président.
Les conditions sanitaires d'accueil des agents au RIA étant déjà très strictes, la protection des usagers était garantie à son maximum. Aussi, la fermeture du RIA oblige les agents à trouver d'autres lieux pour prendre leur repas et beaucoup se reportent dans les salles disponibles, salle café, … moins propices aux règles sanitaires.
Il est inutile de préciser que l'hiver arrivant, le déjeuner sur l'herbe est une option peu envisageable. Dans d'autres villes, les restaurants administratifs restent ouverts sous couverts de mesures sanitaires tout au tant strictes. Il n'y a aucune raison que les agents d'Angers ne puissent bénéficier de la même commodité pour se restaurer.
Le directeur nous informe que son courrier n'a pas reçu de réponse favorable du président du RIA. Il va s'enquérir auprès de la préfecture afin de pouvoir obtenir la réouverture du RIA avec toutes les règles sanitaires qui s'imposent permettant de sécuriser la santé des agents.

En parallèle, il nous a été indiqué que celles et ceux qui prenaient leur repas dans les espaces appelés « salle de convivialité » vont se voir interdire cette opportunité. Pour la direction, la préservation de la santé de chacune et chacun impose que les agents se sustentent sur leur poste de travail et que l'usage des salles communes soient proscrites sine die.

➔ La sécurité des locaux de la cité administrative

Solidaires Finances Publiques a interpellé à nouveau la direction sur les conditions de sécurité du bâtiment C de la cité administrative d'Angers dont une partie des locaux sont accessibles sans digicode.
Au regard des consignes de sécurité imposées actuellement par le niveau « urgence attentat » du plan VIGIPIRATE, la direction va envisager les possibilités pourmettre en place un digicode sur les deux entrées de ce bâtiment.
Concernant l'accès latéral du bâtiment D, où sont situées les organisations syndicales, la sécurisation de cet accès attend encore l'une intervention de l'entreprise chargée de faire les travaux mais celle-ci rencontre apparemment des difficultés internes.
Ces problèmes ne sont pas nouveaux mais le plan VIGIPIRATE les remet à l'ordre du jour.
Le directeur nous répond que la sécurité est sa priorité et qu'il y veillera.

➔ Suite de la médiation au SIP Angers Ouest

Le directeur nous dit rester vigilant quant à la situation de ce service. En l'absence de remontées négatives des agents, il constate que la situation est en amélioration.
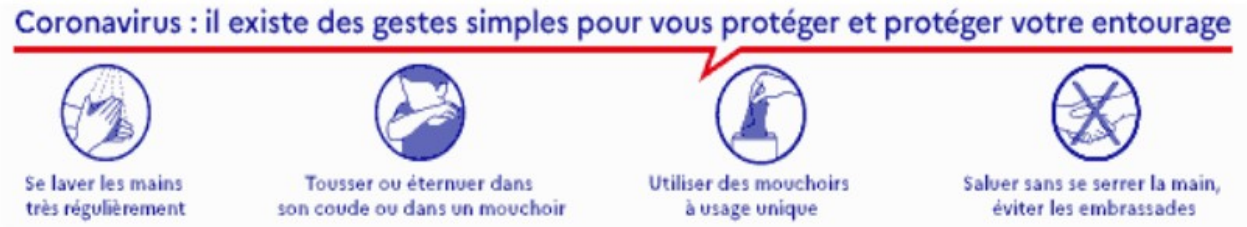
Début conférence téléphonée : 10H / Fin : 11H20